

Demande de second livret de famille

Vous pouvez demander un second livret de famille dans la mairie de votre domicile en cas de :

- Perte, de vol ou de destruction
- En cas de divorce ou de séparation

Prix : Le prix varie en fonction de la commune d'établissement du livret → s'il est établi par la mairie de Saint-Saulve, le prix est de 5€.

Règlement : Par espèces ou par chèque.

Où faire la demande ?

⇒ A la mairie de domicile

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous à la mairie de Saint-Saulve.

Quel délai pour recevoir mon livret ?

Le délai dépend des communes où doit transiter le livret.

INFOS

SERVICE ETAT-CIVIL

146 rue Jean Jaurès
59880
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 17

☎ 03 27 14 84 04

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

8h15-12h et 13h30-17h30



www.ville-saint-saulve

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

mairie@ville-saint-saulve.fr